



5 chemin du 1^{er} aout
1212 Grand Lancy
022/880.15.05
la.licorne.sarl@outlook.com

Règlement du centre aéré :

Généralités :

La licorne sarl fournit un accueil d'enfants en âge scolaire jusqu'à 12 ans tous les mercredis durant l'année scolaire de 8h00 à 18h30. Durant les vacances scolaire des camps de vacances seront organiser et les familles du mercredi seront prioritaire pour les inscriptions.

Pour des raisons de sécurité et afin d'assurer une bonne prise en charge de l'enfant, la direction exige les documents suivants avant l'intégration de l'enfant

- Une copie de la RC ménage
- Une copie du carnet de vaccination de l'enfant
- Une copie du carnet d'allergie
- Une pièce d'identité
- Une copie du règlement approuvé, daté et signé

- Autorisation de déplacement signées



5 chemin du 1^{er} aout
1212 Grand Lancy
022/880.15.05
la.licorne.sarl@outlook.com

Effets personnels :

Le nombre d'enfants accueillis ainsi que l'organisation de la vie collective ne permettent pas d'effectuer un contrôle constant des vêtements et des objets personnels ou jouets, y compris lunettes et bijoux, apportés par les enfants. C'est pourquoi nous déclinons toute responsabilité en cas de détérioration ou de perte des objets personnels. Nous ne sommes pas responsables des accidents que de tels objets pourraient occasionner.

Pour des raisons d'organisation à l'interne, les parents sont priés de noter le prénom et le nom de leur enfant dans chaque vêtement.

Santé, maladies, accidents et assurances :

Chaque enfant devra être au bénéfice d'une assurance maladie et accidents, ainsi que d'une assurance responsabilité civile (copie de contrat RC doit être fournie avant l'intégration).

Nous sollicitons les parents à faire les vaccins proposés par la commission fédérale des vaccinations (CFV), (copie du carnet de vaccination doit être fournie avant l'intégration).

L'assurance responsabilité civile de la structure ne couvre pas les dommages occasionnés par les enfants aux locaux ou sur les autres enfants.

Dans l'intérêt de l'enfant et du groupe, l'enfant malade ou présentant une affection aiguë (vomissements, diarrhées) ne peut être accepté pour plusieurs raisons :

1. L'enfant malade doit pouvoir bénéficier d'un encadrement adapté à son état qui nécessite du calme et de l'attention.
2. L'enfant malade ne peut pas participer pleinement aux activités.

Au cas où la maladie se déclare pendant la journée, les parents sont informés de l'état de santé de leur enfant.



5 chemin du 1^{er} aout
1212 Grand Lancy
022/880.15.05
la.licorne.sarl@outlook.com

Les parents sont tenus de donner les coordonnées d'une autre personne autorisée à venir chercher l'enfant au cas où ils sont empêchés de venir le chercher eux-mêmes.

Avant toute administration de médicaments (même avec autorisation) nous prenons contact avec les parents.

Pour des mesures de sécurité, lors d'une demande d'administration de médicaments spécifiques, les parents seront amenés à remplir et signer une fiche « médication » décrivant la posologie exacte.

Nous remercions les parents de penser à ne pas contaminer les camarades de jeux de leur enfant.

Les enfants allergiques :

- Une copie du carnet d'allergie doit être fournie.
- Un protocole de mesure de secours doit être fourni par les parents (daté et signé) si possible.
- Un kit de secours (médicaments) doit être fourni. Ce kit restera sur place.

Le kit doit obligatoirement être vérifié régulièrement par les parents (date de péremption).

Photos, vidéo :

Dans un but pédagogique, des photos et des vidéos sont faites. Sauf demande expresse exprimée à la direction, les parents acceptent ces outils de travail.

Un téléphone portable est à disposition, chaque parent pourra à tout moment dans les limites du raisonnables demander des nouvelles ou photos de leurs enfants par message.



5 chemin du 1^{er} aout
1212 Grand Lancy
022/880.15.05
la.licorne.sarl@outlook.com

Sortie hors des locaux : §

Durant la journée des sorties peuvent être prévu à l'avance les trajets se feront en tpg, à pied ou bus aloha. Chaque parent doit nous fournir une autorisation de déplacement.

Tarif de facturation :

Le paiement se fait par mois d'avance à réception de la facture et **payable dans les dix jours** sur le compte
N° IBAN : CH21 00788 0000 5091 1575

Il est demandé aux parents de s'acquitter de la facture, soit par e-Banking, soit twint, sous peine de non-acceptation de prise en charge de l'enfant et de paiement de frais de retard de 40 CHF.

Les frais d'inscription de 250 CHF sont dû à l'inscription et sont non-remboursables. Faute de paiement des frais d'inscription l'inscription de l'enfant n'est pas valide **LE PAYEMENT EST à FAIRE SUR LE COMPTE N° IBAN : CH21 00788 0000 5091 1575**

Tarifs par mois :

Journée :

- Avec repas, collation et gouter : 300 CHF

Mi-journée :

- Avec repas, collation ou goûter 200 CHF

Les tarifs restent les même en cas d'absence de l'enfant. Aucun remboursement ne sera fait en cas d'annulation des familles ou de maladie.

Aucun remboursement ne sera fait en cas d'annulation du au restriction sanitaire ordonner par le conseil d'état ou la confédération. Le tarif reste le même en cas de vacances scolaire.

Un remboursement pourra être effectuer à hauteur de 50% du prix total (hors frais d'inscription) en cas d'annulation faute d'inscription.



5 chemin du 1^{er} aout
1212 Grand Lancy
022/880.15.05
la.licorne.sarl@outlook.com

Horaire :

Journée :

- Arriver entre 8h00 et 9h00
- Départ dès 16h00 jusqu'à 18h30

Mi-journée :

- Mi-journée le matin départ dès 11h30 jusqu'à 12h00
- Mi-journée de l'après-midi arriver dès 13h30 jusqu'à 14h30
- Mi-journée de l'après-midi départ dès 16h00 jusqu'à 18h30

Résiliation du contrat :

En cas de problème, de comportement inadéquat ou non-respect du présent règlement d'un/des parent(s) ou de l'enfant, nous procédons de la manière suivante :

- Un avertissement.
- En cas de non-respect de celui-ci et de récurrence nous nous réservons le droit de résilier le contrat avec effet immédiat. Les parents sont avertis par courrier recommandé ou par mail et ne seront pas remboursés.

Afin d'assurer la sécurité au sein de la collectivité, nous nous donnons le droit de mettre fin à un contrat.

Les parents doivent faire **une résiliation par écrit au plus tard 3 mois à l'avance** faute de quoi les factures des 3 mois seront dues.



5 chemin du 1^{er} aout
1212 Grand Lancy
022/880.15.05
la.licorne.sarl@outlook.com

Divers :

Malgré une vigilance maximale, les bosses, les égratignures et griffures font parties intégrantes de la vie. C'est pourquoi, nous vous demandons d'être conscient qu'un accident est vite arrivé et ne peut pas toujours être évité.

Les frais d'assurances maladies et accidents de leurs enfants sont à la charge des parents.

Lu et approuver

Date : Signature :